

Aubergenville, le 21 décembre 2022

Recyclage des déchets

Au 1^{er} janvier 2023, tous les emballages se trient.

Ça va dans la poubelle jaune ou dans celle des ordures ménagères ? À compter du 1^{er} janvier 2023, fini le casse-tête des consignes de tri pour les emballages sur le territoire de la Communauté urbaine. Désormais, l'ensemble des emballages en plastique et métal - barquettes, pots de yaourt, sachets, capsules, tubes de dentifrice, gourdes de compote, sacs en plastique... - seront donc à jeter dans le bac jaune. Objectif : trier plus pour recycler plus.

Dès le 1^{er} janvier prochain, les habitants de GPS&O rejoindront les millions de Français qui mettent déjà en pratique ces nouvelles consignes de tri. Cette simplification et cette harmonisation à l'échelle nationale découlent de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015.

Concrètement, les habitants devront mettre également dans le bac jaune tous les emballages en plastique et tous les petits emballages en métal.

Plus simples, plus pratiques, plus lisibles et mieux harmonisées sur le territoire national, ces nouvelles règles présentent des bénéfices sur le plan écologique comme sur le plan économique. Ainsi, elles vont permettre de :

- Lutter contre la pollution relative à la production de déchets en réduisant le volume des ordures ménagères. Sur les 282 kg/hab de déchets jetés chaque année dans la poubelle grise, on estime le gisement d'emballages susceptibles d'être recyclés à 84 kg ;
- Mieux maîtriser les dépenses dans un contexte d'augmentation des coûts de gestion des déchets. En 2022, la tonne d'ordures ménagères incinérée représente un coût pour la collectivité de 117€/tonne, un prix qui devrait se situer à 130€/tonne en 2023, en raison de l'augmentation de la Taxe sur les activités polluantes (TGAP), fixée par l'Etat, et de la hausse des coûts d'exploitation. Le tri des emballages représente, quant à lui, une recette pour la collectivité estimée à 49€ la tonne.
- Développer de nouvelles filières de recyclage pour réduire la pression sur les ressources naturelles.

Accompagner les habitants

Cette simplification du geste de tri s'accompagnera début janvier 2023 d'une campagne d'information sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Habillage des bennes de collecte et affichage.

Une campagne qui s'appuie sur :

- Quatre visuels mettant en scène des couples de déchets qui vont désormais dans la poubelle jaune ;
- Une accroche empruntée au patrimoine de la chanson populaire ;
- Un message simple et compréhensible par tous pour créer un effet d'entraînement ;
- Une touche d'humour.



En complément, GPS&O déploie différents outils à destination des habitants pour qu'ils s'approprient pleinement ces nouvelles consignes de tri : un courrier d'information adressé à tous les foyers avec le nouveau mémo-tri, l'actualisation des autocollants sur les bacs jaunes et sur les points d'apport volontaires, des animations sur les lieux de consommation (marchés, centres commerciaux...), un tutoriel vidéo sur gpseo.fr...

Les quatre règles d'or pour bien trier à compter du 1^{er} janvier 2023 :



- Le bac jaune accepte désormais tous les emballages en métal et plastique mais **pas les objets**. Ceux-ci sont à jeter dans la poubelle ordinaire (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, brosse à dents...). Les emballages en verre doivent toujours être déposés en points d'apport volontaire ou dans le bac dédié pour les communes qui ont une collecte en porte à porte ;
- **Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune, pas dans des sacs ;**
- **Inutile de laver** les emballages, il suffit de **bien les vider**. L'eau est précieuse ;
- **N'empilez pas** les emballages les uns dans les autres.

Une modernisation nécessaire du centre de tri

Afin d'absorber ces nouveaux flux, le centre de tri des déchets d'emballages ménagers basé à Triel-sur-Seine est en cours d'adaptation.

Sa fonction est de séparer, par type de matière, les déchets d'emballages recyclables collectés auprès des habitants. Une fois triés, les emballages sont envoyés vers des filières de recyclage.

Contact presse : Anne Dorsemaine – tél : 06 45 19 98 29 – anne.dorsemaine@gpseo.fr